

MONTECH

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Mairie de Montech
1, place de la mairie – BP N°5 – 82 700 Montech
Tel : 05.63.64.82.44 - e-mail : mairie-montech@info82.com

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : MONTECH
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **MONTECH – MONTBARTIER – FINHAN**
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2015
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 5

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 292** habitants au 31/12/2015 (5 301 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 311** abonnés au 31/12/2015 (2 316 au 31/12/2014).

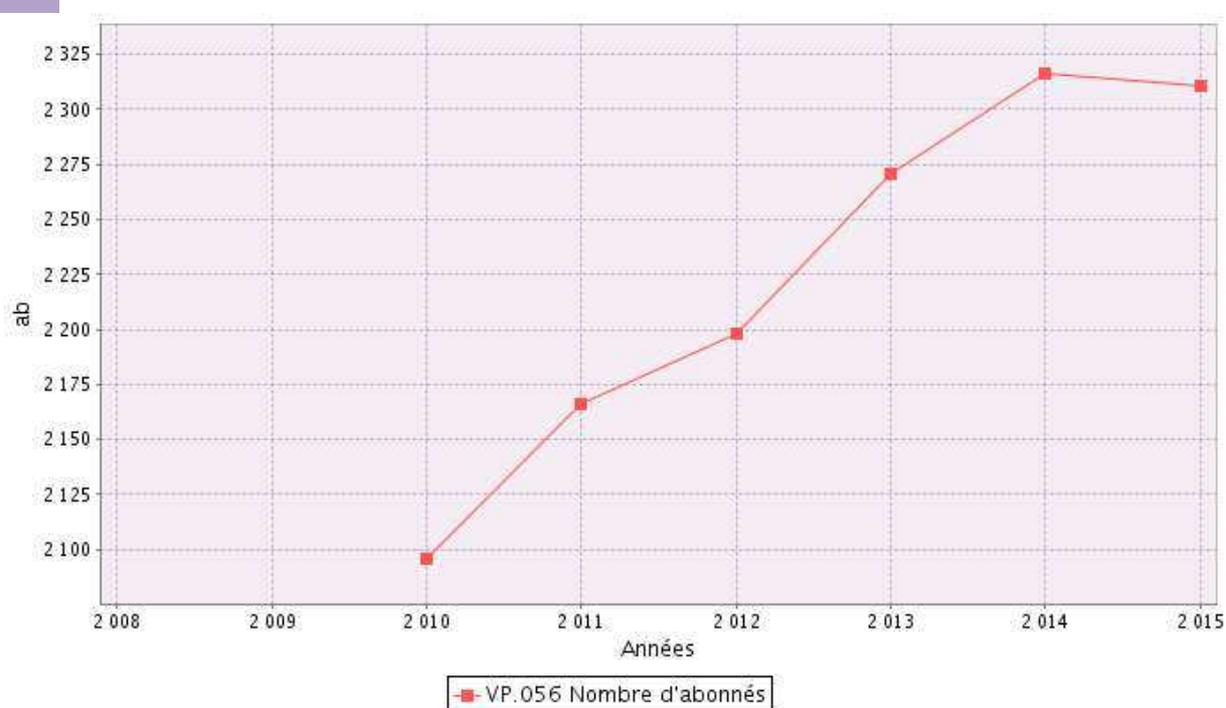
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
MONTECH					
Total	2 316			2 311	-0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 523.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,47 abonnés/km) au 31/12/2015. (52,54 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,29 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2014).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	206 842	214 290	3.6%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	206 842	214 290	3.6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Néant	0	0	
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Montbartier	49 887	43 879	-13,7 %
Finhan	78 451	56 937	-37,8 %
Total des volumes importés	128 338	100 816	-27,3 %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2015 (0 au 31/12/2014).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 45,79 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 45,79 km (44,08 km au 31/12/2014).

Deux ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Gaillou	Néant
Déversoir d'orage de la Station d'épuration	Lieu dit Combes – 530 route de Barbara	Néant

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle Station d'épuration Montech – Finhan - Montbartier

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/06/2008									
Commune d'implantation		MONTECH (82125)									
Lieu-dit		Combes – 530, route de Barbara									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		13000 EH extensible à 20 000 EH									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		Pour Montech									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 950 m ³ /j									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
NC	Oui	3,2	98 %	20,3	86 %	7,3	98 %	3,4	95 %	1,7	75 %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique ⁽²⁾ en tonne de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	75	96
Total des boues produites	75	96

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	73,28	97,78
Total des boues évacuées	73,3	97,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	18,30 €/m ²	18,30 €/m ²
Participation aux frais de branchement	Selon bordereau	Selon bordereau

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	32 €	32 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,66 €/m ³	0,66 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	27,47 €	27,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9585 €/m ³	0,9575 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,235 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

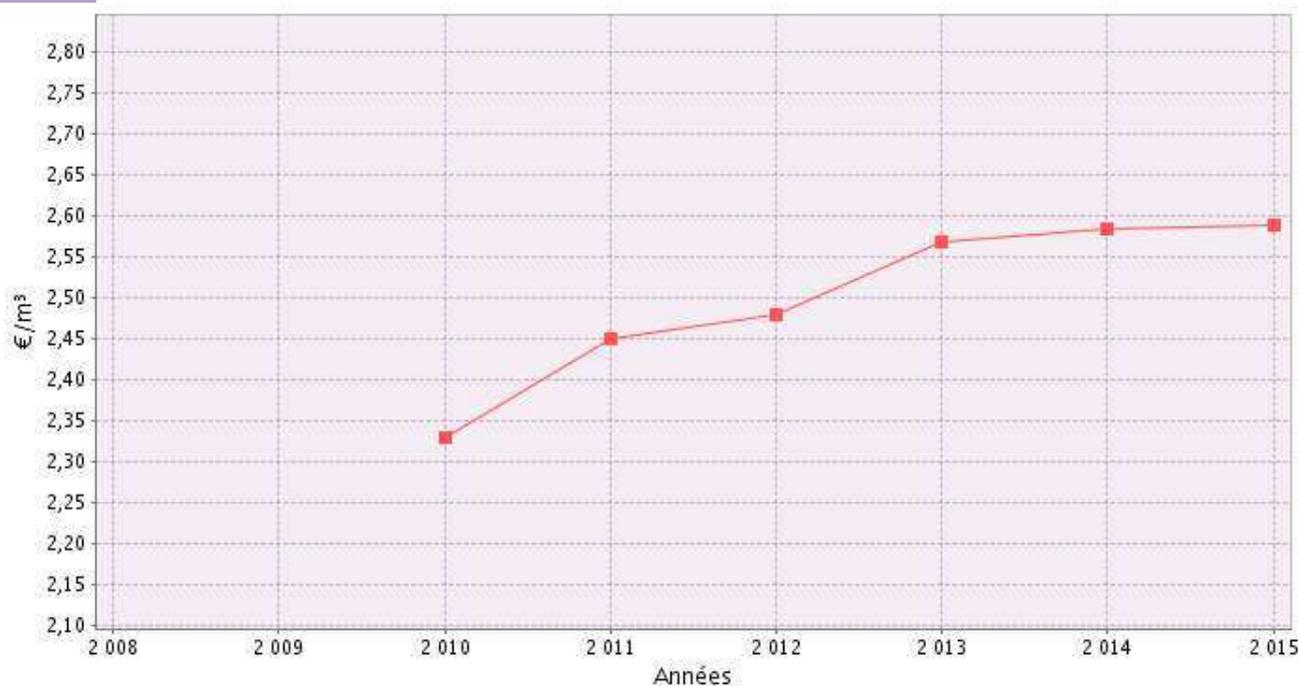
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,00	32,00	0 %
Part proportionnelle	79,20	79,20	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	111,20	111,20	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	27,47	27,44	-0,1 %
Part proportionnelle	115,02	114,90	-0,1 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	142,49	142,34	-0,1 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,20	28,80	2,1 %
VNF Rejet :	0,00	0,00	___ %
Autre : _____	0,00	0,00	___ %
TVA	28,19	28,23	0,1 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,39	57,03	1.1 %
Total	310,08	310,57	0,2 %
Prix TTC au m³	2,58	2,59	0,4 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	207 588	211 501	1.88%
<i>dont abonnements</i>	73 140	74 433	1.77%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	207 588	211 501	1.88%
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	207 588	211 501	1.88%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	257 305	263 054	2.23 %
<i>dont abonnements</i>	62 181	63 921	2.80 %
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	257 305	263 054	2.23 %
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes – Finhan et Montbartier	66047	51 792	-21.58%
Total des recettes	323 352	314 846	-2.63%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 529 887 € (530 940 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91,6% des 2 523 abonnés potentiels (93,2% pour 2014).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	9%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier	308,6	0	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (0 en 2014).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier	308,6	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2014).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier	308,6	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2014).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Nouvelle Station d'épuration Montech – Finhan – Montbartier :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	97,78
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		97,78

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100 % en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	62 773 €	249 900 €
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	62 773 €	249 900 €

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 938 315 €	1 888 299 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	50 016 €
	en intérêts	85 844 €

4.3. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réduction des eaux parasites par chemisage de 1 200 mètres de canalisation, avenue d'Auch	200 000 €	

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sch. é. Dir.	Priorité 2016	Localisation	Linéaire travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2016 (HT)	Tx 2015 (HT)	Tx 2016 (HT)	Tx 2017 - 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
		Base de calcul profondeur >= 4,50m	360								
		Base de calcul profondeur < 4,50m	250								
		ITV seul	5								
		Test à la fumée	0,88								
Remplacement collecteur											
1	3	Rue Iarramet et place de la mairie 80m estimé	200	Estim.	50 000,00 €			50 000,00 €		50	Travaux demandés en raison d'un projet de réaménagement de la place de la mairie (Prévoir toute la rue)
2	3	Faubourg launet	140	Estim.	50 400,00 €			50 400,00 €		21	A vérifier selon état de la canalisation environ 50ml refait en 2015
/	1	Avenue d'Auch - si réalisable, CHEMISAGE en matériaux structurant	1200	Entreprise AREHA	150 000,00 €		150 000,00 €				2016 : Chemisage étanche et structurant en fibre de verre avec amorces de brts- hors regards
	3	Avenue d'Auch si travaux en tranchée ouverte en profondeur >=4,50m	1200	Estim.	475 200,00 €						A éviter 2016 : Tranchée ouverte si chemisage impossible
	3	Avenue d'Auch - Contre pente	117	Estim.	46 332,00 €					0	Sera appréhendé lors du chantier test
4	3	Route de lacarral	105	Estim.	26 250,00 €				26 250,00 €	2	Voir ce qui a été fait en 2006
/	0	Carrefour Lafeuillade 50ml - Suite effondrement	50	Réel		11 093,60 €					5 2014 : Début des effondrements - travaux SAUR
4	0	Route de Montbartier depuis le carrefour Lafeuillade 100ml	250	Réel		90 000,00 €					2015 : Travaux de réhabilitation d'urgence des canalisations sous RD50, RD42
5	3	Rue saint roch	100	Estim.	36 000,00 €				36 000,00 €	3	Canalisations en Amiante Ciment - Linéaire à confirmer
5	3	Rue des écoles	50	Estim.	12 500,00 €				12 500,00 €	1	Canalisations en AC - Linéaire à confirmer
5	3	Route de carrié	50	Estim.	12 500,00 €				12 500,00 €	0	Canalisations en AC - Linéaire à confirmer
	2	Rougerie/Montagne : Reprise des réseaux gravitaires à l'angle des routes de Rougerie et Montagne avec réalisation de 190 ml de réseau en 200 mm PVC route de Rougerie (à remonter vers la route)		CIME				255 000,00 €			Sera appréhendé après les études 2016 (ITV et Tests à la fumée)
		Reprise de 5 branchements Route de Rougerie		CIME	255 000,00 €						
		Déconnexion du réseau gravitaire en domaine privé		CIME							
		Création d'un poste de relevage de 2 x 35 m3/h à 18 mCE (angle route de Lacarral/Av Auch)		CIME							
		Création d'une conduite de refoulement de 800 ml DN125		CIME							
/	1	Gaillou : Création d'un nouveau poste de relevage 2 x 45 m3/h à 18 mCE	1	Réel	161 311,00 €		161 311,00 €				2015 2016 : Travaux en cours seront terminés en Mai 2016
		Création d'une nouvelle conduite de refoulement de 850 ml DN140 mm	850	Réel							
		Renouvellement de 160 ml de réseau gravitaire restant à remplacer sur la RD50 entre le croisement de la route de la Tranchée et les réseaux de LAFEUILLADE.	160	Réel							
		Modification hydraulique du poste LARRAMET - Fourniture des pompes de relevage 2 x 158 m3/h à 19 mCE-Modification de la chaîne de puissance	1	Réel							
	1	Contrôles étanchéité et ITV réseau gravitaire (160ml) RD50	160	SME	1 466,20 €		1 466,20 €				SME 2016 : Essais d'étanchéité et ITV sortis du marché Gaillou par soucis d'impartialité
		Réhabilitation 250ml de canalisation	250	Estim.	62 500,00 €				62 500,00 €		Réhabilitations prévisibles Annuellement
TOTAL					1 339 459,20 €	101 093,60 €	312 777,20 €	355 400,00 €	149 750,00 €		

Etudes											
Sch é. Dir.	Priorité 2016	Localisation	Linéaire travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2016	Tx 2015 (HT)	Tx 2016 (HT)	Tx 2017 - 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
	2	ITV remplacement collecteur	400	Estim.	2 000,00 €						Localisation à définir?
	3	ITV annuel (Faubourg St Blaise et Rue Lacarral)	1000	Estim.	5 000,00 €				5 000,00 €		A définir
	1	Campagne de tests à la fumée sur 25 km de réseau	25000	CIME	22 000,00 €			22 000,00 €			
	1	Lever les 500 tampons des boîtes de branchement pour un contrôle visuel après 24hrs de pluie hors des périodes de charge du réseau.	500	CIME	5 000,00 €		5 000,00 €				environ 10€ / tampon
	1	Des inspections télévisés ITV sur les tronçons non réhabilités avec sectorisation par ballon sur les bassins versant des postes de LARRAMET et de l'ancienne STEP.	8800	CIME	35 950,00 €		35 950,00 €				Linéaire estimé à 8 km (au vu du montant)
	0	Route d'Auch : Passage caméra (ITV) et fraisage des racines - chantier test -	200	Entreprise AREHA	3 250,00 €		3 250,00 €				2016 : Pré-étude de faisabilité du chemisage de la route d'Auch
	0	Route d'Auch : Passage caméra (ITV) AVEC fraisage des racines journée complémentaire	400	Entreprise AREHA	1 600,00 €		1 600,00 €				Journée supplémentaire Route d'Auch effectuée le 13/04/2016
	1	Route d'Auch : Passage caméra (ITV) AVEC fraisage des racines pour valider la totalité	1200	Estimation AREHA	4 800,00 €		3 200,00 €				2016 : ITV avec Fraisage sur la totalité de la route d'Auch - A engager si première partie concluante
	0	Diagnostic des eaux parasites de la commune et analyse Gaillou / Rougerie		CIMEE	7 028,00 €	3 514,00 €					Etude globale : 50% Sub Ag de l'eau
		TOTAL			86 628,00 €	3 514,00 €	49 000,00 €	22 000,00 €	5 000,00 €		

Réhabilitations ponctuelles											
Sch é. Dir.	Priorité 2016	Localisation	Linéaire de travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2016	Investissement 2015	Investissement 2016	Tx 2017 - 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
	1	1 Route d'auch (11 RV à étanchéifier+19 manchettes)	32	Estim.	781,25 €		25 000,00 €			50	32 regards existent et sont à étanchéifier
	1	2 Avenue de Montauban (1RV)	1		960,00 €			960,00 €		4	A localiser
	1	2 Route de Gaillou (1 RV)	1		960,00 €			960,00 €		10	A localiser
	1	2 Réseau (20 RV)	20		19 200,00 €			19 200,00 €		10	A localiser
	2	2 Boulevard de la république (1 RV + 6 manchettes)	7		6 720,00 €			6 720,00 €		9	A localiser
	2	2 Avenue André Bonnet (1 Manchette)	1		960,00 €			960,00 €		0	A localiser
	2	0 Route de Montbartier (1RV + 1 Manchette)	2		2 040,00 €			2 040,00 €		1	Regards remplacés
	6	2 Faubourg Launet	6		5 760,00 €			5 760,00 €		0	Non défini
	3	Divers regards de visites à étanchéifier	50		48 000,00 €				48 000,00 €		Estimation suite à recherche d'eaux parasites 2016
		TOTAL réhabilitations ponctuelles			85 381,25 €		25 000,00 €	36 600,00 €	48 000,00 €		

Création nouveau réseau											
Sch é. Dir.	Priorité 2016	Localisation	Linéaire travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2015	Tx 2015 (HT)	Tx 2016 (HT)	Tx 2017 - 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
	0	Extension du secteur de la futur gendarmerie	580 ml		127 900,00 €	127 900,00 €					Réalisé
		TOTAL			127 900,00 €	127 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

62 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2015 (0,0003 €/m³ en 2014).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 301	5 292
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	73,3	97,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,58	2,59
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,2%	91,6%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0003	0,0002